

## 1. Définition de la consistance du lot et de la location

<b>Département</b>	78
<b>Superficie</b>	596,25 ha
<b>Communes de situation</b>	Poigny-La-Forêt
<b>Consistance</b>	10eme Div : parcelles 1, 3 (pie) à 11 (pie) - 11eme Div : parcelles 1 à 7 (pie), 17 (pie), 18 (pie), 19 (pie), 28, à 30 - 12eme Div : parcelles 19 à 30
<b>Engrillagements</b>	Existants 6,60 ha 10eme Div : 6,60ha/03 (pie)
<b>Limites :</b>	
<b>N</b>	RF de la Loge Posée
<b>E</b>	Périmètre domanial
<b>S</b>	RF aux Loups
<b>O</b>	RF Etang de Guiperreux
<b>Gibier autorisé</b>	Tous gibiers, sauf cerfs mâles de plus d'un an. Possibilité de délivrance au locataire de licences payantes pour les tirs des cerfs de plus d'un an
<b>Maison forestière</b>	Possibilité location par acte séparé de la MF de la Vignerie avec terrain forestier attenant
<b>Equipements touristiques</b>	Equipements touristiques situés dans le lot ou le traversant : sentiers de randonnées pédestres, piste cyclable, pistes équestres, aires de stationnement
<b>Zone de « Non tir »</b>	Néant
<b>Agent responsable du lot :</b>	Alain VANSON 3 Rue de Groussay 78120 RAMBOUILLET 06.17.11.53.34 Courriel : <a href="mailto:alain.vanson@onf.fr">alain.vanson@onf.fr</a>

## 2. Conditions particulières de l'exercice de la chasse

<b>Jours de chasse</b>	<b>6 jours</b> de chasse, le lundi, sauf lorsqu'il est férié, et en dehors des périodes de vacances scolaires ; à partir du 1er octobre
<b>Autre mode de chasse sur le lot et gibier concerné</b>	Affût pour le chevreuil, de l'ouverture anticipée (1 <sup>er</sup> juin) jusqu'à l'ouverture générale de la chasse (mi-septembre).
<b>Organisation des différents modes de chasse</b>	<u>Chasse en « traque-affût »</u>
<b>Nombre de chasseurs</b>	<b>25</b> fusils maximum
<b>Plan de chasse</b>	<b>20 Chevrils</b> – <b>4 JCB</b> (jeunes cerfs ou biches) – <b>6 Biches</b> – <b>2 Daguets</b> – <b>2 C1</b> (cerf jusqu'à 10 cors) - <b>Sangliers</b>
<b>Laissez-passer</b>	<b>15</b> en période de chasse
<b>Suivi des prélèvements</b>	Feuillet de déclaration et présence occasionnelle de l'agent responsable du lot au tableau
<b>Traitement des viscères</b>	Evacuation et traitement des viscères par une structure agréée
<b>Protection de la biodiversité et pratiques de chasse</b>	Existence 40 ha RBD RENECOF 11eme Div - Travaux d'entretien à la charge du locataire : ➔ prairies à gibier (fauchage annuel) - 11eme Div : parcelle 28 :0,9ha Le responsable du lot organisera la sécurité le long de la voie publique par la mise en place de panneaux triangulaires "Danger - Chasse en cours". Le responsable du lot devra réunir, à chaque journée, les participants pour rappeler les consignes de tir et de sécurité (organisation, rappel des angles de sécurité, connaissance des différents postes pourvus, comportement envers les autres usagers,...).